



travail d'une colombienne en france

Par **batumba**, le **30/09/2009** à **08:40**

bonjour,

mon amie est colombienne et jouie actuellement d'un visa étudiant prenant fin en juin 2010. elle réside en france depuis septembre 2008 pour ses études dans le milieu des finances. il est difficile pour tout le monde de trouver un travail de nos jours (tous secteurs confondus) et j'imagine encore plus pour les étrangers.

j'aimerais savoir si le fait de postuler à un travail avec en poche seulement un visa étudiant n'était pas une entrave.

qu'elles sont les démarches et temps et informations concernant une demande de visa de travail?

nous envisageons également de concretiser notre vie commune dans les prochains mois.

merci pour votre aide.

Par **etrangers sans droit**, le **30/09/2009** à **17:02**

bonjour,

un étudiant a le droit de travailler à hauteur de 60 % cela doit rester une activité annexe cela facilitera une future demande de changement de statut à la préfecture je l'encourage à finir ses études avant tout, car si c'est un niveau master elle aura de vraies chances d'obtenir une carte de séjour avec un emploi en relation avec elles

essayer de collecter toutes les traces de votre relation, photo, facture, témoignage de famille, ami, association, voisin

le fait de vous pacser ou marier aura une conséquence favorable

en savoir + sur le blog

cordialement